



**1er semestre  
2026**

**FORMATION**

# SOMMAIRE

*Ce semestre s'ouvre sur un temps démocratique majeur : les élections municipales. Votre association vous accompagne dans cette période de transition avec une offre de formations adaptée à chaque profil.*

*Au programme : sessions de prise de fonction pour maîtriser les fondamentaux, formations d'approfondissement pour enrichir vos pratiques, et thématiques transversales ouvertes à tous pour partager expériences et bonnes pratiques.*

## LES FONDAMENTAUX DU MANDAT

<b>L'essentiel des finances publiques locales</b>	<b>p 3</b>
<b>L'essentiel de l'urbanisme</b>	<b>p 4</b>
<b>Les pouvoirs de police du maire</b>	<b>p 5</b>
<b>L'essentiel du fonctionnement du conseil municipal</b>	<b>p 6</b>
<b>Le maire employeur</b>	<b>p 7</b>
<b>L'essentiel de la gestion de l'état civil</b>	<b>p 8</b>
<b>L'essentiel de la commande publique</b>	<b>p 9</b>

## BUDGET - FINANCES

<b>Budget communal (post élections) : les grands repères à connaître</b>	<b>p 12</b>
--------------------------------------------------------------------------	-------------

## COMMUNICATION

<b>L'intelligence artificielle au service de l'élu : comprendre, maîtriser, agir</b>	<b>p 13</b>
<b>L'intelligence artificielle au service de l'élu : prompt, automatisation et programmation d'agents IA</b>	<b>p 14</b>

## POUVOIRS DE POLICE

<b>Les débits de boissons</b>	<b>p 15</b>
-------------------------------	-------------

<b>FORMATION INTRA</b>	<b>p 16</b>
------------------------	-------------

<b>APPLICATION MOBILE</b>	<b>p 17</b>
---------------------------	-------------

<b>BULLETIN D'INSCRIPTION</b>	<b>p 18</b>
-------------------------------	-------------

<b>DROITS À LA FORMATION</b>	<b>p 19</b>
------------------------------	-------------

<b>AGRÈMENT - INCLUSION ET HANDICAP</b>	<b>p 20</b>
-----------------------------------------	-------------

# L'ESSENTIEL DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES



## Les repères indispensables pour piloter l'action publique

Maîtriser les fondamentaux des finances publiques locales est indispensable pour appréhender les enjeux budgétaires et stratégiques des collectivités territoriales.

Cette formation offre une approche concrète et illustrée d'exemples pour comprendre la construction, l'exécution et le suivi du budget local.

### OBJECTIFS

- Cerner l'environnement des finances publiques locales
- Comprendre les différents documents budgétaires et comptables de la commune
- Identifier les principes, le cadre et le contenu du budget
- Appréhender les grands principes de la préparation et de l'exécution du budget

### PROGRAMME

- Le budget d'une collectivité : le rôle du maire et du conseil municipal
- Le cadre budgétaire et comptable :
- Les principes : annualité, unité, universalité, spécialité, équilibre,
- La séparation ordonnateur / comptable
- Le cycle budgétaire
- Le contrôle du budget communal
- La structure du budget
- Les sections : fonctionnement, investissement et affectation du résultat
- Focus dépenses et recettes : fiscalité, dotations, péréquation, fonds de concours intercommunalité

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exemples concrets

### PREREQUIS

Aucun

**23/04/2026**  
Durée : 3h

**15 places**  
**disponibles**

**Animée par :**  
**JB. GAUDIN**  
**Consultant**

**Financement :**  
**DIF Élu ou mandat**



# L'ESSENTIEL DE L'URBANISME



## Maîtrisez les principes clés de l'urbanisme

Cette formation vous permet de comprendre les règles et les enjeux de l'urbanisme pour maîtriser la planification et sécuriser les décisions lors de la délivrance des autorisations.

### OBJECTIFS

- Acquérir le vocabulaire spécifique au champ de l'urbanisme et de l'aménagement
- Identifier le rôle de chacun des acteurs (commune, intercommunalité, état)
- Appréhender le contexte réglementaire
- Cerner les différents documents de planification

### PROGRAMME

- Planifier : compétences, documents d'urbanisme, SCOT, PLU(i), RNU, carte communale
- Informé, autoriser, interdire, contrôler : instructions des dossiers, demandes, délivrances, autorisations, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir
- Financer les équipements : taxes et participations
- Maîtriser le foncier : outils, droit de préemption, droit de préemption urbain

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques adaptés à l'action publique locale; échanges interactifs ; analyses de situations concrètes; supports opérationnels

### PREREQUIS

Aucun

21/04/2026  
24/04/2026  
06/05/2026  
02/07/2026  
Durée : 3h

15 places  
disponibles

Animée par :  
**K. ROLLAND**  
Directrice de  
l'association

Financement :  
DIF Élu ou mandat



# LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE



## Les pouvoirs de police du maire expliqués et mis en pratique

Garant de l'ordre public, de la sécurité et du bien-être des administrés, le maire dispose de pouvoirs de police essentiels au bon fonctionnement de la commune.

Cette formation offre une compréhension claire et opérationnelle de ces prérogatives pour exercer ces pouvoirs avec efficacité, discernement et sécurité juridique.

### OBJECTIFS

- Découvrir les différents domaines d'intervention et le partage des rôles
- Connaître et exercer les pouvoirs de police du maire
- Avoir les bons réflexes et sécuriser la mise en oeuvre des pouvoirs de police

### PROGRAMME

- Champ d'intervention et partage des rôles : police administrative générale, spéciale et police judiciaire
- Pouvoirs de police du maire et transfert au président de l'EPCI
- Limites d'intervention
- Moyens d'intervention : comment agir ?, acte réglementaire, acte individuel, arrêté municipal
- Mise en oeuvre des pouvoirs de police : responsabilité du maire
- Faire respecter les arrêtés municipaux : procédure d'amende administrative, exécution juridique et matérielle, sanctions des infractions

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exercices, cas pratiques, quiz

### PRÉREQUIS

Aucun

### PRÉREQUIS

22/05/2026  
07/07/2026  
Durée : 3h

15 places  
disponibles

Animée par :  
**K. ROLLAND**  
Directrice de  
l'association

Financement :  
DIF Élu ou mandat



# L'ESSENTIEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL



## Le fonctionnement du conseil municipal expliqué et mis en pratique

Instance centrale de la vie démocratique locale, le conseil municipal obéit à des règles essentielles qui encadrent son organisation, ses débats et ses délibérations.

Cette formation apporte une compréhension claire et opérationnelle de ces règles pour participer aux séances avec efficacité, assurance et sécurité juridique.

### OBJECTIFS

- Comprendre le rôle, la composition et les attributions du conseil municipal
- Maîtriser les règles juridiques et procédurales qui encadrent la préparation, la tenue et le suivi des séances (convocations, quorum, publicité, votes, délibérations).
- Connaître les droits et les devoirs de l' élu municipal

### PROGRAMME

- Partage des rôles et délégations : maire / adjoints / conseillers / conseil municipal
- Commissions municipales : rôle, obligatoires-facultatives, fonctionnement
- Fonctionnement des séances du conseil municipal : avant, pendant et après la séance du conseil municipal
- Satut de l' élu

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques adaptés à l'action publique locale ; échanges interactifs ; analyses de situations concrètes; supports opérationnels

### PREREQUIS

Aucun

21/04/2026  
24/04/2026  
04/05/2026  
06/05/2026  
02/07/2026  
Durée : 3h

15 places disponibles

Animée par :  
K. ROLLAND  
Directrice de  
l'association

Financement :  
DIF Élu ou mandat



# LE MAIRE EMPLOYEUR



## Piloter avec efficacité la gestion de votre collectivité

En tant que maire, vous êtes à la fois représentant de la commune et employeur de vos équipes.

Cette formation vous apporte les clés pour comprendre vos responsabilités, encadrer votre personnel dans le respect du droit public, optimiser la gestion des ressources humaines au sein de votre collectivité et créer un environnement de travail performant et serein.

### OBJECTIFS

Être sensibilisé au rôle et responsabilités d'employeur territorial  
Donner des points de repère sur les bonnes pratiques et les acteurs à mobiliser

### PROGRAMME

Le rôle et les responsabilités du maire employeur

- Le maire employeur, manager et chef du personnel
- Le maire et le conseil municipal : deux organes distincts

L'acculturation aux principaux outils de gestion des RH

- Présentation de la FPT
- Du recrutement à la fin de fonctions

Les bonnes pratiques et les acteurs à mobiliser

- Le CDG : interlocuteur privilégié des employeurs territoriaux

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques adaptés à l'action publique locale ; échanges interactifs ; analyses de situations concrètes ; supports opérationnels.

### PRÉREQUIS

Aucun

### PRÉREQUIS

Informations  
pratiques à venir

15 places  
disponibles

Animée par :

Financement :  
DIF Élu ou mandat



# L'ESSENTIEL DE LA GESTION DE L'ÉTAT CIVIL



## Identifier, protéger, accompagner les citoyens

L'état civil constitue un pilier du service public de proximité : il garantit l'identité juridique des citoyens et rythme les moments essentiels de la vie. Pour un élu local, maîtriser les principes, responsabilités et enjeux liés à l'état civil est indispensable pour assurer la continuité, la sécurité et la qualité du service rendu.

Cette formation apporte une compréhension claire du cadre légal, des obligations de la commune et du rôle de l'élu dans l'organisation d'un service d'état civil efficace et accueillant.

## OBJECTIFS

Comprendre le rôle et les missions de l'officier d'état civil  
Acquérir les compétences indispensables à la tenue du registre de l'état civil

## PROGRAMME

Rôles et responsabilités de la commune et de l'élu  
Compétences, délégation, articulation avec les services de l'État, responsabilités  
Les différents événements en état-civil, zoom sur les dernières grandes réformes  
La communication des actes

## METHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques adaptés à l'action publique locale ; échanges interactifs ; analyses de situations concrètes; supports opérationnels

## PREREQUIS

Cette formation s'adresse aux officiers d'état civil

28/04/2026  
18/06/2026  
17/09/2026  
15/10/2026  
Durée : 3h

15 places  
disponibles

Animée par :  
**L. BAILLEUX**  
Juriste

Financement :  
DIF Élu ou mandat

# L'ESSENTIEL DE LA COMMANDE PUBLIQUE



## Optimiser la gestion et l'attribution des marchés publics

Gérer et attribuer un marché public est un acte essentiel de la vie publique locale, à la croisée des enjeux juridiques, financiers et politiques. Pour un élu, comprendre les règles qui encadrent la commande publique permet non seulement de sécuriser les décisions prises, mais aussi de garantir une utilisation transparente, efficace et responsable des deniers publics.

Cette formation offre une lecture claire et opérationnelle des marchés publics afin d'accompagner les élus dans leurs choix stratégiques et leur rôle de pilotage.

### OBJECTIFS

- Distinguer les marchés des autres contrats et des subventions publiques
- Cerner les grands principes de la commande publique
- Découvrir les différentes procédures
- Connaître les différents acteurs et le rôle de chacun

### PROGRAMME

La notion de marché public

Définition du besoin et estimation de la valeur des marchés

Les seuils de publicité et de procédures

Découverte des marchés à procédures adaptées et des procédures formalisées

Les offres anormalement basses

L'exécution des marchés (modifications et délai de paiement)

La commission d'appel d'offre

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques adaptés à l'action publique locale ; échanges interactifs ; analyses de situations concrètes; supports opérationnels

### PREREQUIS

Aucun

30/04/2026

25/06/2026

01/10/2026

17/11/2026

Durée : 3h

15 places  
disponibles

Animée par :  
**L. BAILLEUX**  
Juriste

Financement :  
**DIF Élu ou mandat**

# BUDGET COMMUNAL (POST-ELECTIONS) : LES GRANDS REPÈRES À CONNAITRE



**Les actions clés pour engager rapidement une gestion budgétaire efficace et cohérente.**

L'installation d'une nouvelle équipe municipale s'accompagne de choix budgétaires déterminants pour la mandature à venir.

Cette formation aide les élus à prendre des (premières) décisions budgétaires, pour poser les bases d'une stratégie budgétaire cohérente et maîtrisée.

## OBJECTIFS

- Compréhension du cadre budgétaire des municipalités
- Identification des décisions budgétaires prioritaires
- Mise en place d'une stratégie budgétaire cohérente
- Déploiement d'un pilotage budgétaire opérationnel

## PROGRAMME

- Les enjeux budgétaires du début de mandat (indemnités, commissions, relations partenaires...)
- Les fondamentaux de la gestion budgétaire municipale : calendrier, investissement/fonctionnement...
- Les décisions budgétaires prioritaires : actions clés à engager dès l'installation, budget primitif, diagnostic de la situation financière héritée
- L'élaboration d'une stratégie budgétaire cohérente pour la mandature : audit financier de la collectivité, recenser ses dépenses et ses recettes...
- Les indicateurs essentiels du pilotage budgétaire efficace

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques adaptés à l'action publique locale ; échanges interactifs ; analyses de situations concrètes ; supports opérationnels.

## PREREQUIS

Aucun

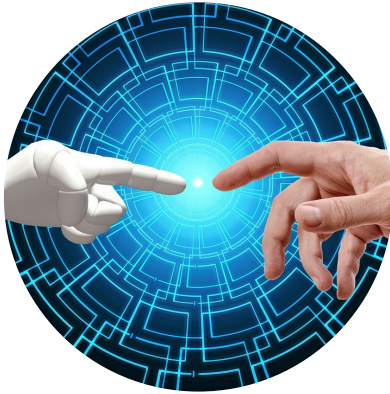
**04/06/2026 au matin, Châlons**  
**04/06/2026 après-midi, Reims**  
**Durée : 3h**

**15 places  
disponibles**

**Animée par :  
JB. GAUDIN  
Consultant**

**Financement :  
DIF Élu ou mandat**

# L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'ELU : COMPRENDRE, MAITRISER, AGIR



**Comprendre, expérimenter et intégrer l'IA dans votre collectivité**

Déjà adoptée par plus d'une collectivité sur deux, l'IA s'impose comme un levier d'efficacité au service de l'action publique. Cette formation vous permettra de comprendre ses enjeux, d'identifier ses usages concrets dans les services locaux, et d'explorer les outils disponibles sur le marché. En une journée, apprenez à intégrer l'IA de manière pertinente et responsable, dans le respect du cadre réglementaire, pour mieux répondre aux attentes de vos administrés et anticiper les défis de demain.

## OBJECTIFS

Comprendre l'Intelligence Artificielle, ses opportunités et ses limites  
Apprendre à dialoguer avec les outils d'IA les plus avancés

## PROGRAMME

Les usages et les enjeux de l'Intelligence Artificielle  
Le cadre réglementaire  
Découvrir ce qu'est un prompt et apprendre le rédiger  
Les différents outils d'IA : présentation et prise en main

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exercices pratiques avec la mise à disposition de différents agents d'IA Générative

## PREREQUIS

Apporter son ordinateur portable ou sa tablette pour se connecter en Wi-Fi.  
Une connexion Wi-Fi sera disponible et mise à disposition sur le lieu de formation.

Informations  
pratiques à venir

15 places  
disponibles

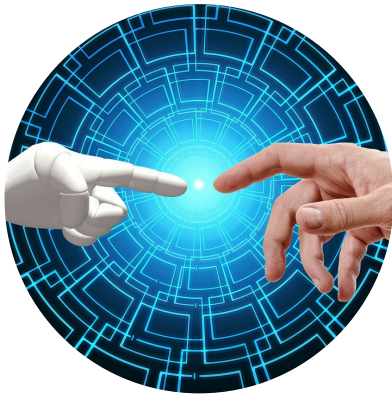
Animée par :  
**S. DORSCHNER**  
Consultant,  
Ambassadeur IA

Financement :  
DIF Élu ou mandat



# L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'ÉLU :

## PROMPT, AUTOMATISATION ET PROGRAMMATION D'AGENTS IA



Après avoir exploré les fondamentaux de l'IA lors de la formation « L'Intelligence Artificielle au service de l'élu : comprendre, maîtriser, agir », ce module avancé poursuit votre montée en puissance. Vous apprendrez à rester à la pointe des meilleures pratiques du marché, à maîtriser l'art du prompt et à concevoir vos premiers agents IA opérationnels, au service de vos missions, de vos administrés et de votre action au sein du mandat.

### OBJECTIFS

- Concevoir des prompts avancés pour vos missions d'élu
- Comprendre les agents IA autonomes et leur apport dans l'organisation et la gestion des fonctions d'élu
- Automatiser des tâches liées à vos missions
- Programmer et piloter ses propres agents IA pour optimiser son mandat

### PROGRAMME

- Veille sur les meilleures pratiques d'utilisation des agents IA
- Perfectionnement de l'art du prompting
- Conception d'agents IA

### MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Pédagogie participative avec atelier de mise en pratique.

### PREREQUIS

Avoir suivi la formation initiale « L'intelligence Artificielle au service de l'élu : comprendre, maîtriser, agir »

Apporter son ordinateur portable ou sa tablette pour se connecter en Wi-Fi. Une connexion Wi-Fi sera disponible et mise à disposition sur le lieu de formation.

**Informations  
pratiques à venir**

**15 places  
disponibles**

**Animée par :  
S. DORSCHNER  
Consultant,  
Ambassadeur IA**

**Financement :  
DIF Élu ou mandat**

# LES DEBITS DE BOISSONS



**Réglementer les débits de boissons de manière claire et maîtrisée**

La réglementation des débits de boisson occupe une place importante dans l'action des collectivités locales, qu'il s'agisse d'encadrer l'activité des établissements, de délivrer les licences ou d'autoriser des buvettes temporaires. Les élus sont régulièrement sollicités pour arbitrer, contrôler ou accompagner ces démarches.

Cette formation vise à offrir une compréhension précise et opérationnelle des règles applicables, afin de faciliter la prise de décision, d'assurer la conformité réglementaire et de renforcer la sécurité des manifestations et établissements du territoire.

## OBJECTIFS

- Connaître les différentes catégories de boissons et les différentes licences permettant la vente de boissons et le régime applicable à chacune d'elles
- Savoir gérer les demandes d'autorisation de vendre de l'alcool et déterminer la procédure applicable selon la situation
- Être sensibilisé aux règles de police encadrant la vente et la consommation d'alcool

## PROGRAMME

Les catégories de boissons  
 Les catégories de licences  
 Les différents types de débits de boissons  
 Les demandes d'ouverture, de mutation ou de transfert de débits de boissons  
 La vente de boissons alcoolisées sans détention de licence  
 Alcool et police

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques adaptés à l'action publique locale ; échanges interactifs ; analyses de situations concrètes ; supports opérationnels : retours d'expérience

## PRÉREQUIS

Aucun

13/05/2026  
 02/06/2026  
 Durée : 3h

15 places  
 disponibles

Animée par :  
**L. BAILLEUX**  
 Juriste

Financement :  
 DIF Élu ou mandat



# FORMATION INTRA


Optez pour la formation intra : une solution efficace pour former, en une seule session, l'ensemble de votre équipe sur un sujet ciblé.

Nous intervenons directement dans vos locaux pour assurer une montée en compétences collective, parfaitement adaptée à vos besoins et à vos enjeux.

Un format pratique, personnalisé et mobilisateur pour gagner en temps, en impact et en synergie.

Partagez nous votre projet :

 [formation@maires51.fr](mailto:formation@maires51.fr)

 03 26 69 59 59

TOUTE L'OFFRE DE FORMATION SUR  
**WWW.MAIRES51.FR**  
ET SUR VOTRE **APPLI MOBILE**



>>TELECHARGEMENT GRATUIT<<



à renvoyer à :

*association@maires51.fr*  
*ou Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne*  
*13 rue Carnot - 51000 Châlons en Champagne*

### Vos coordonnées personnelles indispensables pour le suivi des inscriptions

Nom, prénom  Email   
Fonction  Tél   
Collectivité

### La formation

Je m'inscris à la session du  secteur   
 Je m'inscris au déjeuner (pris en charge par l'Association)

### Tarifs

Montant à régler :

[ ] demi-journée de formation : 80 €  
[ ] journée de formation : 120 €

Montant pris en charge par DIF Élu

[ ] demi-journée de formation : 150 €  
[ ] journée de formation : 250 €

### Financement

3 modes de règlement, au choix :

par DIF Élu  par mandat\*  par chèque

ATTENTION inscription minimum  
**11 jours ouvrés** avant la date

### Conditions Générales de Vente

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente, accessibles en ligne, et les accepter sans réserve

\*Date, signature du maire ou  
président et cachet de la collectivité

Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Signature du participant

#### **Pour rappel :**

Formation élus = dépense obligatoire

Le DIF Élu est financé via un fonds géré par la CDC :

- 1 Connectez-vous à [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) (pensez à créer votre identité numérique)
- 2 Cliquez sur "DROITS" pour consulter votre solde disponible
- 3 Rendez-vous sur [maires51.fr](http://maires51.fr) - Lien d'inscription accessible sur chaque fiche de formation



↳ Besoin d'aide ? 03 26 69 59 59

# DROIT A LA FORMATION ET FINANCEMENT

En tant qu'élu local, vous bénéficiez d'un droit à la formation, un dispositif légal permettant de financer tout ou partie de vos sessions de formation.

Deux types de financement sont possibles :

- Sur le budget de la collectivité dans le cadre de votre mandat. (Pour rappel, la politique de formation des élus locaux doit être débattue à l'occasion du vote du budget communal)
- Grâce à vos droits DIF Élu, mobilisables via le site officiel : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

## Une formation vous intéresse ?

2 possibilités de prise en charge



 **par la collectivité**

**budget frais pédagogiques de 2% à 20%** du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus

 **dépense obligatoire, si**

- ✓ cohérente avec la délibération des orientations en matière de formation
- ✓ organisme de formation agréé pour la formation des élus

Formations concernées :


- ✓ en lien avec le mandat

Frais concernés :


- ✓ pédagogiques
- ✓ déplacement, restauration et hébergement
- ✓ perte de salaire éventuelle - plafonnée

Modalités :

- 1 remplir un bulletin d'inscription
- 2 faire **signer par le maire ou le président** et communiquer à l'organisme de formation

 **par le DIFE**  
Droit Individuel à la Formation d'Elu

**400 € par an / élu**  
si non consommé une année, cumul possible à hauteur maximum de **800 €**


 recharge des droits chaque année


Formations concernées :

- ✓ en lien avec le mandat
- ✓ de réinsertion professionnelle

Frais concernés : **inscription jusqu'à J - 11**

- ✓ pédagogiques
- ✓ déplacement, restauration et hébergement

Modalités : 

- 1 se connecter à "Mon compte élu" - MCE [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)  
 permet de consulter également vos droits acquis
- 2 s'inscrire en ligne

## AGRÉÉE DEPUIS 1992

Être élu, c'est assumer une responsabilité stratégique et exigeante au service de son territoire. Pour répondre aux défis complexes de cette fonction et prendre des décisions éclairées, il est essentiel de renforcer ses compétences.

L'Association des Maires de la Marne, **agrée par le ministère chargé des collectivités territoriales**, vous accompagne tout au long de votre mandat.

Nos formations, animées par des experts du secteur selon une approche concrète, qualitative et opérationnelle, couvrent une large gamme de thématiques indispensables à l'exercice de vos responsabilités : pouvoirs de police, finances publiques, fiscalité locale, urbanisme, communication, gestion d'équipe...



## INCLUSION ET HANDICAP

Engagée pour une société inclusive, l'Association des Maires de la Marne propose un environnement de formation équitable et accessible à tous.

Notre référente handicap s'efforce d'adapter nos formations en fonction des besoins spécifiques exprimés par chaque participant.

L'inclusion ne se résume pas à des dispositifs techniques : c'est une démarche globale, fondée sur l'écoute, l'anticipation et le respect de chaque personne.

**Catalogue des formations  
1er semestre 2026**